

I.C.J.

Communiqué No. 57/32  
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice has been communicated to the Press.

To-day, the International Court of Justice held a sitting in the case of the Right of Passage over Indian Territory (Portugal v. India), during which the Attorney-General of the Government of India, Shri M.C. Setalvad, began the oral Reply on behalf of his Government.

At the next sitting - at 10.30 on Monday, October 7th - the representatives of the Government of India will continue their Reply.

The Hague, October 5th, 1957.

C.I.J.

Communiqué n° 57/32  
(non officiel)

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

La Cour internationale de Justice a tenu aujourd'hui une audience en l'affaire du droit de passage sur territoire indien (Portugal c. Inde), au cours de laquelle l'Attorney General du Gouvernement de l'Inde, Shri M.C. Setalvad, a commencé la réplique orale au nom du Gouvernement de l'Inde.

Au cours de la prochaine séance qui s'ouvrira le lundi 7 octobre, à 10 heures 30, la parole sera à nouveau donnée aux représentants du Gouvernement de l'Inde pour la suite de leur réplique.

The Hague, le 5 octobre 1957.